

À Belle-Isle-en-Terre, le 15 avril 2020

Le confinement dégrade la protection de l'environnement.

Pendant qu'une grande partie de la population est confinée chez elle, de nombreuses activités économiques perdurent, certaine causant des atteintes à l'environnement. **En moins de 15 jours, Eau & Rivières a été alertée à près de 10 reprises pour des agressions perpétrées à l'encontre des milieux naturels aquatiques** : zones humides détruites, travaux dans le lit d'un cours d'eau, fuite de lisier vers les cours d'eau, pulvérisation de pesticides...

Si, malheureusement, ces atteintes ne sont pas plus fréquentes cette année que d'autres, c'est **le constat de ces infractions qui est rendu particulièrement difficile durant cette crise sanitaire.**

Les pêcheurs, randonneurs, environnementalistes et autres usagers étant confinés, **la veille active des sentinelles de terrain n'est plus assurée**. Même lorsque les atteintes à l'environnement sont repérées, **il est bien difficile de faire déplacer les inspecteurs de l'environnement** pour établir les constats. Comment connaître l'origine d'un déversement de substances polluantes dans un cours d'eau, quand personne ne vient mener les investigations nécessaires le jour où il a lieu ?

Notre association a tenté à plusieurs reprises de faire déplacer des inspecteurs de l'environnement (services préfectoraux ou Office français de la biodiversité (OFB)) pour des atteintes qu'elle jugeait sérieuses et pour lesquelles des constats immédiats méritaient d'être faits. **Force est de constater que le contexte sanitaire rend encore plus tendue une situation qui l'était déjà.**

Les services regroupant les inspecteurs de l'environnement voient en effet leurs effectifs rabotés un peu plus chaque année, mettant à mal la mise en œuvre de l'ensemble de leurs missions. En cette période de confinement, le peu d'inspecteurs restant ne se déplacent plus ou si peu qu'ils laissent un sentiment d'impunité sur le terrain.

Eau & Rivières de Bretagne travaille activement avec les brigades de gendarmerie pour faire reconnaître les délits dont elle a connaissance et l'association vient de saisir la direction régionale de l'OFB à ce sujet. Il est en effet indispensable et, ce, en prenant toutes les mesures sanitaires que le contexte nous impose, que les inspecteurs de l'environnement dont l'environnement est précisément la mission prioritaire puissent être mobilisés sur le terrain pour cela.

Pour notre association, **cette passivité constitue un encouragement à la délinquance environnementale** au moment même où tant d'efforts sont engagés pour reconquérir la qualité des eaux et restaurer les milieux naturels aquatiques. **Elle est vécue par les acteurs mobilisés sur nos bassins versants comme un abandon de la part des services en charge de la police de l'environnement et plus particulièrement des milieux aquatiques.**

Contacts presse

Dominique Le Goux, animatrice territoriale Côtes d'Armor : 06.88.01.19.25

Mickaël Raguénès, animateur territorial Finistère : 06.79.12.85.59

Brieuc Le Roc'h, juriste : 06.45.10.26.92

• Siège social – sez sokial

2, rue – straed Crec'h Ugen 22810 Belle-Isle-en-Terre - Benac'h

Tél. : 02 96 21 38 77

www.eau-et-rivieres.org